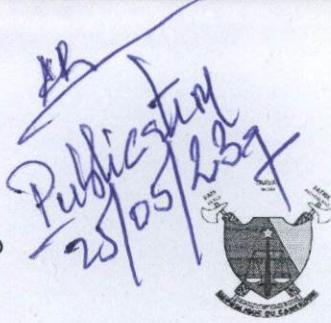


REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail- Patrie
.....
REGION DU NORD
.....
CONSEIL REGIONAL DU NORD
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
BP : 1623 GAROUA
TEL/FAX : +237 222 271 756



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
.....
NORTH REGION
.....
NORTH REGIONAL COUNCIL
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
PO BOX : 1623 GAROUA
PHONE/FAX : +237 222 271 756

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE N° 000001AMI/RN/CRN/SG/SPM/SPI/2023 DU 23 MAI 2023

POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES (BET) CHARGES
DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE AUX PRODUITS
INNOVANTS DE CERTAINES ROUTES REGIONALES EN TERRE, DANS LA REGION DU
NORD, CAMPAGNES 2023 ET 2024.

TRONCONS DE ROUTES :

- R0404 : POLI – FIGNOLE - VOKO - TCHAMBA – BEKA - FOUFOURE (frontière Nigeria) (151,01 km) ;
- R0407 : PITOA (inter N1) – ADOUMRI – BIBEMI-LAENDE BANI – REY BOUBA (161,94 Km) ;
- R0414 : GAROUA – BARNDAKE – BILASSI (frontière Nigeria) (63,79 km).

1. CONTEXTE

Dans l'objectif de l'amélioration du réseau routier de la Région du Nord, le Président du Conseil Régional du Nord « Maitre d'Ouvrage » envisage pour le compte des exercices 2023 et 2024, l'exécution des travaux d'entretien périodique aux produits innovants de stabilisation des sols de certaines Routes Régionales en terre, dans la Région du Nord, programme 2023 et 2024. Tronçons de routes :

- R0404 : POLI – FIGNOLE - VOKO - TCHAMBA – BEKA - FOUFOURE (frontière Nigeria) (151,01 km) ;
- R0407 : PITOA (inter N1) – ADOUMRI – BIBEMI-LAENDE BANI – REY BOUBA (161,94 Km) ;
- R0414 : GAROUA – BARNDAKE – BILASSI (frontière Nigeria) (63,79 km).

A cet effet, le Président du Conseil Régional du Nord (Maitre d'Ouvrage), dans le but d'assurer la bonne exécution desdits projets, lance un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de présélectionner des bureaux d'études techniques (BET) pouvant participer à l'Appel d'Offres Restreint y relatif.

2. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objet la pré-qualification des bureaux d'études techniques (BET) ou groupement de BET justifiant d'expériences pertinentes dans le domaine de contrôle et de suivi des travaux de génie-civil.

3. MISSIONS DU BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES

Les missions du Bureau d'Etudes qui sera retenu consisteront notamment en :

- ✓ Le contrôle et le suivi des travaux d'entretien périodique aux produits innovants de stabilisation des sols de certaines Routes Régionales en terre, suivant les normes en la matière ;
- ✓ La coordination des opérations de suivi des projets par tous les autres acteurs à travers l'organisation et l'animation des réunions de chantier ;
- ✓ La production de tous les documents liés au suivi desdites prestations (rapports mensuels, procès-verbaux, ordre de services à caractère technique, examen de la conformité des projets aux études d'exécution y compris toutes sujétions).

4. PARTICIPATION

La participation à cet Appel à manifestation d'intérêt est ouverte aux Bureaux d'Etudes ayant une expérience dans le domaine, Bureaux d'études de droit Camerounais présentant des compétences dans les

domaine de contrôle et de surveillance des travaux routiers et justifiant des capacités administratives et techniques suivantes :

- Avoir une expérience d'au moins deux (02) ans dans le domaine de contrôle et de surveillance des travaux routiers;
- Disposer du matériel approprié et du personnel qualifié ;

5. DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les candidats à cet appel public devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux volumes :

5.1 Volume 1 : Pièces Administratives

Le « **volume 1** » comprendra les documents administratifs suivants (originaux ou copies certifiées conformes à l'original, datée de moins de **trois (03) mois** et valables pour l'exercice en cours) :

1. La déclaration de manifestation d'intérêt de l'entreprise faisant apparaître, la raison sociale, l'adresse du siège social, dûment signée et timbrée ;
2. L'accord de groupement, le cas échéant ;
3. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (3) mois précédent la date de remise des offres ;
4. Un Certificat de non exclusion des marchés publics délivré par l'autorité compétente de l'organisme chargé de la régulation ;
5. Une attestation de non redevance timbrée, délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale datant de moins de trois mois, certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours.
6. Le Registre de Commerce (copie certifiée conforme signée par les services compétents)
7. L'Attestation d'Immatriculation timbrée, en cours de validité,
8. Le plan de localisation de l'entreprise timbré et visé par le contribuable ;

En cas de groupement, seul le mandataire du groupement produira l'accord de groupement et le pouvoir de signature.

N.B : L'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus citées entraînera l'élimination du soumissionnaire 48 heures après l'ouverture des plis.

5.2 Volume 2 : Dossier Technique

Au risque de voir son offre disqualifiée, le candidat doit présenter de façon la plus claire et détaillée possible, les éléments justifiant de sa possession d'un personnel qualifié et expérimenté, du matériel adéquat pour le suivi et contrôle de chantier, ainsi que l'expérience pour les travaux de maîtrise d'œuvre.

Son dossier technique devra contenir les éléments suivant :

5.2.1 La liste du personnel

Le Bureau d'Etude fournira la liste du personnel composant l'équipe de la mission. Elle devra être composée de :

- **Chef de mission** : au moins Ingénieur des travaux de génie civil, génie rural ou équivalent avec minimum 05 ans d'expérience ;
- **03 Ingénieurs de suivi** : au moins Technicien supérieur de Génie Civil/Génie Rural ou équivalent avec minimum 2 ans d'expérience dans le domaine des BTP ;

- **Personnel d'appui N°1** : Chauffeur (justifiant d'au moins un an d'expérience) permis de conduire B ;
- **Personnel d'appui N°2** : Secrétaire justifiant d'au moins un (01) an d'expérience en secrétariat bureautique dans un Bureau d'étude, titulaire d'un CAP en secrétariat bureautique ou équivalent ;
- **Personnel d'appui N°3** : agent de liaison justifiant d'une expérience d'un (01) an à ce poste, au moins avec le niveau BEPC.

Les propositions du personnel doivent être impérativement accompagnées des documents suivants :

- a- Un curriculum vitae de chaque membre de l'équipe, datée et signé par l'intéressé ;
- b- La copie certifiée conforme du diplôme ;
- c- L'attestation de présentation de l'original du diplôme signée par l'autorité compétente.

NB : Le personnel proposé ne sera considéré dans l'évaluation que si les pièces justificatives requises datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel sont versés dans le dossier.

5.2.2 Les références du Bureau d'Etudes ou Groupe de Consultants

Le candidat présentera ses références (**au moins 02**) tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation et son expérience pour les prestations analogues ou autres.

Pour être validée, chaque référence relative aux prestations de même nature et de même importance devra être justifiée par les éléments suivants :

- La photocopie des contrats signée (1^{ère} et dernière page) ;
- La copie du PV de réception des travaux ou prestations réalisés.

5.2.3 Les moyens logistiques, techniques et matériels du BET

Le soumissionnaire devra justifier des moyens logistiques, techniques et matériels en sa possession ou en location, nécessaires à la réalisation de la prestation. A cet effet, il produira une liste de matériel ci-après :

- Moyens logistiques : un véhicule tout terrain avec justification de la propriété ou contrat de location (joindre carte grise et/ou contrat de location) ;
- Moyens techniques : théodolite et niveau, trépied, densitomètre... (joindre factures) ;
- Moyens matériels : matériels informatique et de bureau (joindre factures).

5.2.4 Présentation générale

Documents bien reliés, lisibles, clairs et suivant l'ordre prescrit par l'Appel à manifestation d'intérêt.

6. CRITERES D'EVALUATION

a) Les critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ou non-conforme 48 heures après l'ouverture des plis;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70/100 ;

b) Les critères essentiels :

- Evaluation de l'offre technique
 - Personnel : 60 points
 - Références : 20 points
 - Moyen logistiques, techniques et matériels : 15 points
 - Présentation générale : 05 points

Seuls les candidat(e)s qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à soixante-dix sur cent (70/100) seront pré qualifiés pour l'Appel d'Offres Restreint.

7. REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature comportant les volumes 1 et 2, rédigés en français ou en anglais, en cinq (04) exemplaires dont **un (01)** original et **trois (03)** copies respectivement marqués comme tels, devront être transmis sous pli fermé contre récépissé, au plus tard le **07 JUIN 2023** à **10 heures**, heure locale au Conseil Régional du Nord (Service des Marchés à l'annexe du Conseil Régional du Nord, sise au 1^{er} étage de l'immeuble abritant la Délégation Régionale de l'éducation de Base du Nord, Porte 103).

Et devra porter la mention suivante :

**« AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 00001 AMI/RN/CRN/SG/SPM/SPI/2023 DU 23 MAI 2023**

**POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES (BET) CHARGES
DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PERIODIQUE AUX PRODUITS
INNOVANTS DE CERTAINES ROUTES REGIONALES EN TERRE, DANS LA REGION DU
NORD, CAMPAGNES 2023 ET 2024.**

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8. PUBLICATION DES RESULTATS

Les Bureaux d'Etudes ou groupe de Consultants retenus seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres National Restreint qui leur sera adressé conformément à l'article 76 alinéa 7 du décret N° 2018/366 du 20juin 2018 portant code des marchés publics.

Les Bureaux d'Etudes non-retenus pourront retirer leurs dossiers dans les trente (30) jours après la publication des résultats du présent Appel à manifestation d'intérêt.

Tous les dossiers comportant les fausses déclarations seront purement et simplement rejetés.

Fait à Garoua, le 23 MAI 2023



Ampliations :

- MINMAP/YDE
- DRMINMAP/NO
- ARMP/NO
- Affichage
- Chrono / Archives